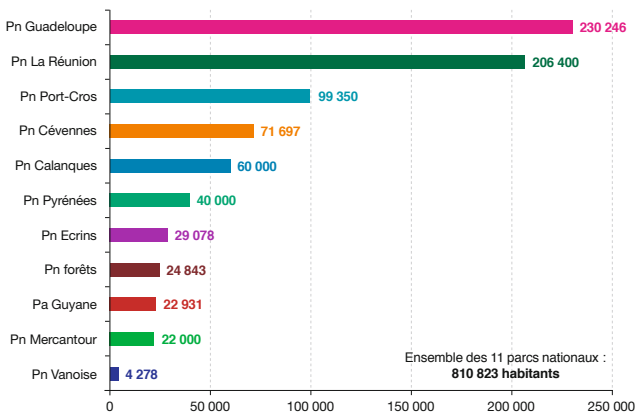


Population résidente

En 2020, 1,2 % de la population française réside dans un parc national.

RÉPARTITION DU NOMBRE D'HABITANTS DANS LES COMMUNES ADHÉRENTES DES PARCS NATIONAUX, EN 2020

En nombre d'habitants



Note : Pn = parc national, Pa = parc amazonien.

Champ : cœurs et aire d'adhésion.

Source : les parcs nationaux de France. Traitements : OFB, 2020

En 2020, les territoires des 11 parcs nationaux (périmètres d'étude de la charte) couvrent 517 communes en totalité ou en partie. Dans certains parcs, la limite du parc ne recouvre pas les limites administratives de quelques communes (pour des raisons d'éloignement du cœur) : c'est le cas notamment des Parcs nationaux de La Réunion et de Port-Cros pour les communes littorales, et du Parc national des Calanques qui ne comprend que certains quartiers de Marseille.

Plus des trois quarts d'entre elles (385) s'engagent aux côtés des établissements publics de parcs nationaux pour mettre en œuvre les projets de territoire, en adhérant à la charte de leur parc. Elles bénéficient directement ou indirectement des actions mises en œuvre dans le cadre des chartes de parcs nationaux.

Au 1^{er} janvier 2020, les 385 communes ayant adhéré aux 11 chartes regroupent 810 823 habitants, soit 1,2 % de la population française. Ces habitants résident dans les aires d'adhésion des parcs nationaux, les cœurs étant généralement inhabités, à l'exception des Parcs nationaux de La Réunion, des Cévennes et des Calanques.

Les Parcs nationaux de la Guadeloupe et de La Réunion sont les plus peuplés, avec chacun plus de 200 000 habitants. En métropole, le Parc national de Port-Cros est le seul à compter une ville de plus de 50 000 habitants (Hyères).

Les 60 000 habitants du Parc national des Calanques viennent essentiellement des quartiers de Marseille qui adhèrent à la charte : dans le cœur du parc, il n'y a quasiment pas d'habitants.